

Perpignan, le 2 septembre 2025

Décision n°2025-032 du 2 septembre 2025 portant désignation des vice-présidents élus et des vice-présidents nommés

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 à L 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université à compter du 1^{er} avril 2025 ;
Vu la délibération UPVD/CR 2025/09-04 n°04 du 09 avril 2025 relative à l'élection de Madame Samira El Yacoubi en qualité de vice-présidente de la commission « recherche » du conseil académique ;
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 relative à l'élection de Monsieur Jocelyn Dupont en qualité de vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique ;
Vu la délibération UPVD/CAC 2025/9-04 n°09 du 9 avril 2025 relative à l'élection de Monsieur Loic Fregolent en qualité de vice-président « Etudiant » ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/11-04 n°01 du 11 avril 2025 relative à l'élection de Monsieur Hervé Blanchard en qualité de vice-président du Conseil d'Administration ;
Vu la décision n°2025-028 du 5 juin 2025 portant désignation des vice-présidents élus et des vice-présidents nommés,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les vice-présidents élus pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :

- Monsieur Hervé Blanchard en qualité de vice-président du Conseil d'Administration ;
- Madame Samira El Yacoubi en qualité de vice-présidente de la commission « recherche » du conseil académique ;
- Monsieur Jocelyn Dupont en qualité de vice-président de la commission « formation et vie universitaire » du conseil académique ;
- Monsieur Loic Fregolent en qualité de vice-président étudiant.

Article 2 : Les vice-présidents nommés pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :

- Monsieur Hervé Blanchard, vice-président du Conseil d'Administration, en qualité de vice-président en charge des relations et des ressources humaines – VP 2RH ;
- Madame Sophie Masson en qualité de vice-présidente en charge du développement durable, de la responsabilité sociétale et environnementale – VP DDRSE ;
- Monsieur Laurent Cavaignac en qualité de vice-président en charge des relations internationales et transfrontalières – VP RIT ;
- Monsieur David Defour en qualité de vice-président en charge de la stratégie numérique et de l'intelligence artificielle – VP NUM et IA ;

- Monsieur Didier Baisset en qualité de vice-président de la Fondation UPVD ;
- Monsieur Maxime Perier-Muzet en qualité de vice-président patrimoine pour un campus à énergie positive à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- Monsieur Marc Conesa en qualité de vice-président, délégué à la vice-présidence recherche, en charge des sciences ouvertes et de l'interdisciplinarité – VP SO et interdisciplinarité ;
- Madame Marion Jarraya en qualité de vice-présidente, déléguée à la vice-présidence recherche, en charge de la valorisation de la recherche et des plateformes scientifiques – VP VALO ;
- Monsieur Christophe Belin, en qualité de vice-président, délégué à la vice-présidence formation et vie universitaire, en charge de l'orientation, la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle – VP ORIP ;
- Madame Virginie Soulier en qualité de vice-présidente, déléguée à la vice-présidence formation et vie universitaire, en charge de la vie étudiante – VP VE ;
- Madame Olga Goncalves en qualité de vice-présidente déléguée à la vice-présidence formation et vie universitaire, en charge de la professionnalisation des formations - VP PRO.

Article 3 : La décision du 5 juin 2025 susvisée est abrogée.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'université.

Le président,




Yvan AUGUET